



**CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION**

**ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT**

**Mémoire aux fins de la consultation
prébudgétaire en vue du budget fédéral de
2019**

**Ottawa, Canada
1^{er} août 2018**

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Que le gouvernement accorde la priorité à l'harmonisation des règlements entre le Canada et les États-Unis, notamment pour l'évaluation et la gestion des produits chimiques dans le secteur commercial, et des processus d'analyse et d'homologation des biocides visés par le plan de travail 3.0 du CCR, parmi lesquels plusieurs sont utilisés comme agents de conservation dans la peinture à base d'eau.

Recommandation 2 : Que le gouvernement soutienne le rôle de chef de file mondial du Canada en matière de recyclage de peinture après consommation en étoffant la Stratégie pour un gouvernement vert et ainsi exiger qu'au moins 5 % de la peinture architecturale achetée pour tous les projets d'acquisition du secteur public fédéral soit fait à partir de composantes de peinture recyclée.

Recommandation 3 : Que le gouvernement diminue le taux fédéral d'imposition sur le revenu des sociétés de deux points de pourcentage afin d'attirer et de retenir des investissements étrangers directs; le Canada n'a enregistré aucun investissement dans les cinq derniers trimestres alors que les États-Unis ont, dans cette même période, enregistré des investissements records.

Recommandation 4 : Que le gouvernement élargisse et améliore les règles d'amortissement de la déduction pour amortissement accéléré (DAA) pour qu'elles reflètent les nouvelles règles adoptées par les États-Unis et que nous soyons à parité avec notre plus important partenaire commercial.

Recommandation 5 : Que le gouvernement mette en place un crédit d'impôt à l'investissement de l'ordre de 10 à 15 % sur les achats de nouveaux matériels et logiciels pour aider les entreprises, en particulier les PME, à accroître leur flux de trésorerie et pour atténuer les effets de la faiblesse du dollar canadien sur l'achat d'équipement et de matériel à l'étranger.

Recommandation 6 : Que le gouvernement crée un « coffre de brevets » fédéral de soutien à l'innovation qui diminuera les impôts sur les profits découlant de nouveaux produits et mandats de production.

Recommandation 7 : Que le gouvernement réforme le programme de recherche scientifique et de développement expérimental (RSDE) pour réduire le fardeau administratif et répondre à une plus grande diversité de besoins en innovation des entreprises, surtout en ce qui a trait à la commercialisation des produits.

À propos de l'ACIPR

Depuis 1913, l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement (ACIPR) représente les principaux fabricants de peinture et de revêtement du Canada, ainsi que leurs fournisseurs et distributeurs, dans trois grandes catégories de produits, soit la peinture architecturale, les revêtements industriels et les revêtements de carrosserie. Nos membres représentent plus de 85 % de la valeur totale du secteur canadien de la fabrication de peinture, de revêtements et d'adhésifs. Les membres de l'ACIPR possèdent plus de 260 établissements de fabrication de peinture et plus de 3 000 magasins de détail, et ils approvisionnent en produits 5 000 autres magasins de détail et plus de 7 500 ateliers de réparation de carrosserie. Ils enregistrent des ventes au détail annuelles de plus de 12,3 milliards de dollars, emploient, directement et indirectement, 87 000 personnes, versent des salaires près de 20 % supérieurs à la moyenne nationale et injectent annuellement 4,6 milliards de dollars au PIB canadien.

Situation du secteur canadien de la fabrication de peinture et de revêtements

L'ACIPR est reconnaissante d'avoir l'occasion de participer à cette importante étude sur la compétitivité économique du Canada et de formuler des recommandations sur les enjeux fondamentaux qui touchent les fabricants canadiens, notamment les fabricants de revêtements, d'adhésifs, de produits d'étanchéité et d'élastomères (CASE), et leurs chaînes d'approvisionnement.

Il ne fait aucun doute que la diminution, par l'administration Trump, des impôts et du fardeau réglementaire pour les entreprises américaines a plombé la compétitivité globale du Canada. Alors que les experts rendent compte de l'exode des investissements, l'ACIPR porte principalement son attention sur les défis constants auxquels sont confrontés les fabricants basés au Canada et sur la perte de milliers d'emplois de qualité.

Le secteur canadien de la peinture et des revêtements est étroitement lié à celui des États-Unis. Les deux pays ont grandement bénéficié de l'élimination, en vertu de l'ALENA, des tarifs douaniers sur la peinture et les revêtements. Le secteur a, par conséquent, été marqué par d'importantes fusions qui ont touché des petites et moyennes entreprises (PME), dont des marques canadiennes bien implantées, et de grandes multinationales ayant des usines de fabrication au Canada. Certaines de ces acquisitions ont causé la fermeture d'usines, la perte d'emplois et la délocalisation de sièges sociaux vers la société mère implantée aux États-Unis.

La peinture et les revêtements fabriqués au Canada représentent 48 % du marché canadien, une perte de 15 % des parts de marché depuis dix ans. Les produits auparavant fabriqués ici sont désormais importés des États-Unis. Si cela affecte très peu le choix des consommateurs, la situation a perturbé considérablement l'assise manufacturière canadienne des revêtements. La priorité de l'ACIPR a toujours été de voir à ce que la fabrication de ces produits reste au Canada.

Personne ne sait combien de temps encore ces usines resteront au pays. De plus en plus, les décisions relatives à la fabrication de revêtements sont prises aux États-Unis par des sociétés multinationales, lesquelles accaparent actuellement la part du lion des produits vendus au Canada. Ces décisions se fondent sur un certain nombre de facteurs, dont le milieu des affaires local et les obstacles à l'entrée sur le marché posés par divers types de règlements fédéraux et provinciaux.

Il n'existe, dans le monde, aucune relation commerciale plus interdépendante que celle qu'entretiennent le Canada et les États-Unis. À mesure que les chaînes d'approvisionnement transfrontalières ont gagné en efficacité, les problèmes à la frontière ont commencé à faire figure d'exceptions. Les tarifs douaniers récemment imposés par les États-Unis, et les contre-mesures prises par le Canada, ont amené les entreprises à réévaluer les risques commerciaux associés aux activités transfrontalières, d'autant plus que les entreprises américaines sont soumises à des pressions politiques qui les poussent à rapatrier leurs activités commerciales.

Il n'existe pas de solution unique ni de solution simple qui réglerait d'un coup les problèmes de compétitivité du Canada. Cependant, les recommandations de Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC), c'est-à-dire réduire le taux fédéral d'imposition sur le revenu des sociétés, élargir et améliorer les règles d'amortissement de la déduction pour amortissement accéléré (DAA), offrir un crédit d'impôt à l'investissement sur les achats de nouveaux matériels et logiciels, créer un « coffre de brevets » fédéral de soutien à l'innovation et réformer le programme de recherche scientifique et de développement expérimental (RSDE), pourraient essentiellement aider les fabricants canadiens à soutenir la concurrence et à attirer des investissements commerciaux et étrangers.

Une réglementation judicieuse garantit la protection de la santé humaine et de l'environnement et favorise la croissance économique et des conditions commerciales équitables. Cette approche permettra d'harmoniser les exigences réglementaires et les échéanciers avec les marchés prioritaires dans plusieurs pays. En revanche, une réglementation inefficace porte atteinte à la compétitivité, freine l'innovation et crée un fardeau réglementaire inutile et nuisible à l'emploi.

Le secteur de la peinture et des revêtements est l'un des secteurs les plus réglementés au pays; il est soumis à de nombreuses lois et des milliers de règlements, entre autres, la *Loi canadienne sur la protection environnementale*, la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*, la *Loi sur les produits dangereux*, la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et la *Loi sur les produits antiparasitaires*. La conformité réglementaire est la pierre angulaire du mandat de l'ACIPR et est d'une importance cruciale pour les membres de l'Association qui consacrent, chaque année, des centaines de millions de dollars à la recherche et au développement pour améliorer la sécurité, l'efficacité et la durabilité de leurs produits et processus.

L'ACIPR se réjouit de la signature, le 10 juin 2018, d'un protocole d'entente (PE) sur le Conseil de coopération réglementaire (CCR) entre le président du Conseil du Trésor du Canada et les directeurs du U.S. Office of Management and Budget et du U.S. Office of Information and Regulatory Affairs. Selon le communiqué de presse, « les entreprises bénéficieront de l'élimination de coûts inutiles et d'exigences répétitives et d'un meilleur accès aux marchés. Les consommateurs auront, eux, accès plus rapidement à des produits qui respecteront systématiquement les normes de qualité et de sécurité. » [TRADUCTION]

Plan de travail 3.0 du CCR

Ayant réitéré l'importance de préserver l'intégration économique du Canada et des États-Unis, le libre-échange et une harmonisation réglementaire accrue, les représentants du CCR ont confirmé que tous les problèmes relatifs à la réglementation en vigueur, aux règles ou à la méthodologie appliquée sont des priorités du nouveau plan d'action conjoint du CCR. Cette reconnaissance est essentielle pour éliminer les fortes disparités dans la façon dont l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) du Canada et la Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis évaluent et restreignent l'utilisation de substances dans les produits. C'est pourquoi l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement (ACIPR), appuyée par son pendant américain, la American Coatings Association (ACA), aimerait proposer que le plan de travail 3.0 du CCR s'intéresse à un enjeu persistant qui ne cesse de prendre de l'ampleur concernant l'évaluation et la réévaluation des biocides autorisés couramment utilisés comme agent de conservation dans la peinture à base d'eau au Canada et aux États-Unis. Après l'entrée en vigueur du règlement sur les COV au Canada, le secteur du revêtement a, en dix ans, diminué drastiquement son utilisation de la peinture à base de solvant au profit de la peinture à base d'eau qui représente, aujourd'hui, 95 % de la peinture architecturale vendue au Canada. Cette mesure a, par le fait même, permis de réduire de 75 % les émissions de COV de la peinture.

Les biocides sont des substances actives antimicrobiennes essentielles utilisées comme agents de conservation pour protéger l'intégrité du contenu des galons de peinture et de revêtement et des couches appliquées pendant le temps de séchage. Il s'agit de substances actives indispensables aux revêtements à base d'eau, qui sont plus vulnérables aux divers microorganismes pendant le transport, la durée de conservation et l'utilisation. Ces revêtements constituent désormais plus de 95 % de la totalité de la peinture architecturale utilisée au Canada.

En 2017, l'ARLA a tranché le dossier de trois agents de conservation/fongicides homologués et restreindra bientôt considérablement leur utilisation, qui se retrouvera en deçà des niveaux habituels efficaces au Canada. Or, aucune décision ni position semblable n'a été prise par l'EPA aux États-Unis et il n'existe aucune mesure équivalente dans l'UE ni dans aucun autre pays.

Cette décision aura des conséquences majeures sur les fabricants canadiens et compromettra la compétitivité du Canada.

Prenons l'exemple d'un agent de conservation/fongicide en particulier, l'octhiline. La récente décision de l'ARLA d'en interdire l'utilisation dans la peinture au Canada pourrait avoir des répercussions sur la majorité du segment de la peinture architecturale extérieure. Cela représente 35 % de la valeur et 20 % du volume total des ventes (1,1 milliard de dollars des ventes et 205 millions de litres de produits). De plus, cette décision affectera une large portion du segment de la peinture intérieure et extérieure ainsi que de la peinture industrielle et pour carrosserie. Cette dernière catégorie est utilisée par les FEO ou sur des sites industriels pour l'entretien de matériel et d'autres structures, le tout, dans un environnement de travail entièrement contrôlé.

L'ARLA ne tient pas compte, dans son processus décisionnel, de facteurs socioéconomiques. L'analyse coût/bénéfice de la participation du CCR pourrait permettre d'éliminer les conséquences négatives directes qui représenteront, pour l'octhiline seulement, de 115 à 190 millions de dollars en ventes, cela sans compter les coûts pour la reformulation, les essais in situ et l'homologation de nouveaux produits. Cette décision empêchera également certains nouveaux produits d'être mis en marché, produits qui ne sont même pas pris en considération dans ces chiffres. Les conséquences pourraient être d'autant plus néfastes qu'elles se répercuteront sur beaucoup de peintures industrielles qu'utilisent divers types d'entreprises dans des environnements entièrement contrôlés.

Nous recommandons d'ajouter les ingrédients actifs en question à la liste des priorités du plan de travail 3.0 pour en assurer la conformité dans les deux à trois prochaines années. Cela renversera la tendance vers l'interdiction ou la restriction de l'utilisation de biocides dans la peinture au Canada, alors que leur utilisation est permise dans d'autres secteurs. Les interdictions générales de l'ARLA qui entreront bientôt en vigueur au Canada n'ont, à notre connaissance, aucun équivalent aux États-Unis ni ailleurs dans le monde.

Achats de peinture post-consommation par le gouvernement fédéral

Les biocides sont aussi essentiels pour prolonger le cycle de vie de la peinture à base d'eau, ce qui aide les programmes de réacheminement des déchets à réutiliser et recycler la peinture de consommation non utilisée.

Le secteur canadien des revêtements est le chef de file mondial en matière de recyclage de la peinture post-consommation, avec un programme de recyclage dans chaque province. En 2017, environ un kilogramme de peinture par Canadien a été récupéré et recyclé, soit à peu près 28 millions de kilogrammes de peinture. L'un des grands objectifs de l'ACIPR est de s'assurer, au nom de ses membres, qu'une réglementation adaptée est mise en place afin d'obtenir les meilleures retombées possible pour l'environnement.

Les membres de l'ACIPR contribuent au bon déroulement et à une gestion rationnelle des programmes de gestion des produits au Canada depuis le début des années 1990. Les restes de peinture **architecturale** ou la peinture **architecturale** non utilisée sont, à ce jour, au cœur des efforts de gestion des produits, car elles représentent une grande portion des déchets ménagers dangereux, leur gestion est dispendieuse et elles présentent un potentiel élevé de réduction, de récupération, de réutilisation et de recyclage. Le secteur des revêtements a travaillé d'arrache-pied pour mettre en place un programme écologique et rentable dans chacune des dix provinces.

Le programme **PaintCare™** c'est l'engagement du secteur de la peinture envers une gestion en fin de vie écologique et rentable des restes de peinture **entièrement financée (100 %) par les producteurs. Or, les membres de l'ACIPR représentent 98 % du volume total de la peinture au Canada.**

Les fabricants assument 100 % des coûts liés à la gestion en fin de vie des restes de peinture, ce qui comprend la collecte, le transport, l'entreposage, le recyclage ainsi que la logistique et la gestion qui s'y rapportent. L'ACIPR continue de dialoguer avec les gouvernements provinciaux qui veulent adopter de nouvelles dispositions législatives ou réglementations sur la gestion des déchets.

Dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert, le gouvernement fédéral vise une transition vers des activités à faibles émissions de carbone grâce à plusieurs initiatives, dont l'approvisionnement écologique et l'adoption de technologies, de produits et de services propres. Comme le Canada est un chef de file en matière de recyclage de la peinture post-consommation, l'ACIPR recommande que le gouvernement exige qu'au moins 5 % de la peinture architecturale achetée pour tous les projets d'acquisition du secteur public fédéral soit faite à partir de peinture recyclée.

Présenté par :

Gary LeRoux

Président-directeur général

900-170, avenue Laurier Ouest

Ottawa (Ontario) K1P 5V5

Canada